

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Promouvoir la consommation du méthanol comme carburant (Po.
22.3971)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Promouvoir la consommation du méthanol comme carburant (Po. 22.3971), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 14.08.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Produits pétroliers et gaz	1

Abréviations

DaziT Gesamtheitliches Transformationsprogramm der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV)

DaziT Programme global de modernisation et de transformation de l'Administration fédérale des douanes (AFD)

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Produits pétroliers et gaz

POSTULAT
DATE: 26.09.2024
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon la députée vert'libérale Barbara Schaffner (pvl, ZH), la Suisse n'exploite pas suffisamment le potentiel du méthanol, agent énergétique synthétique, pour remplacer les énergies fossiles comme l'essence, le diesel ou le mazout. Elle recommande la rédaction d'un rapport qui évalue les obstacles qui entravent le développement du méthanol en Suisse et qui envisage des mesures pour éliminer ces entraves. Afin de renforcer la **promotion de la consommation de méthanol comme carburant**, Barbara Schaffner demande au Conseil fédéral de se pencher notamment sur la taxe sur les composés organiques volatils, l'impôt sur les huiles minérales, l'impôt sur l'importation et les réglementations en matière de sécurité. Afin de justifier son postulat, la députée zurichoise a indiqué à la tribune que l'hydrogène n'était pas le seul agent énergétique pour répondre aux défis de la sécurité d'approvisionnement et que le méthanol, grâce notamment à sa forme liquide, était une solution idéale pour le transport et le stockage.

Le Conseil fédéral s'est opposé au **postulat**. D'après lui, soit les aspects mentionnés dans le postulat sont déjà réglés, soit il n'existe pas de marge de manœuvre pour les régler. Dans son argumentaire, le gouvernement cite notamment l'Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils de 2023, la numérisation dans le cadre du programme DaziT ou l'absence de consensus sur la sécurité en matière de méthanol.

Malgré la recommandation du Conseil fédéral, le postulat a été **adopté** par 130 voix contre 57 et 1 abstention. En bref, les arguments du Conseil fédéral n'ont convaincu que l'UDC.¹

1) BO CN, 2024, p. 1962